

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER THEMATIQUE

« Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de
continuité écologique en zone urbaine »

N°2

Jeudi 31 mai 2012, de 14h à 17h30

Auditorium Frochot, préfecture de Région
5 rue Leblanc – 75015 Paris

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers thématiques visent à construire les mesures de mise en œuvre du SRCE. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les thématiques abordées.

Sept sujets sont ainsi traités dans des ateliers spécifiques : les outils et mesures aux échelles communale et intercommunale, les infrastructures linéaires, l'eau et les milieux humides, les espaces forestiers, agricoles, et les milieux urbains.

Deux réunions ont été organisées pour chacun des ateliers thématiques.

La 2^{ème} réunion de l'**atelier thématique intitulé : « Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique en zone urbaine »** a débuté par une présentation du contenu du SRCE et de la cartographie de la Trame verte et bleue dans le SRCE.

Les débats ont permis de recueillir les observations des participants sur le contenu du plan d'action proposé pour mettre en œuvre le SRCE en Ile-de-France, autour de :

- deux éléments transversaux : l'information et l'animation, d'une part, les indicateurs de l'état de la Trame verte et bleue et de suivi des actions, d'autre part ;
- et d'un élément thématique : le milieu urbain.

Les participants ont ainsi pu émettre des critiques et proposer des compléments sur la trame de plan d'action proposée par la maîtrise d'ouvrage du SRCE.

Le support projeté lors de l'atelier est accessible sur l'extranet consacré au SRCE IDF :

<http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion. Les co-élaborateurs du SRCE assurent par ailleurs en interne un suivi détaillé, nominatif et chronologique des contributions recueillies dans le cadre de la démarche participative.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Restitution des échanges

Remarques sur le contenu du SRCE

- Il est rappelé que si toutes les études locales n'ont pas pu être prises en compte, un grand nombre d'entre elles ont toutefois été utilisées dans le travail d'élaboration du SRCE. Les documents pertinents peuvent aujourd'hui encore être envoyés via email aux copilotes du SRCE.

Remarques sur la cartographie du SRCE en cours d'élaboration

➔ *Remarques transversales*

- Plusieurs intervenants s'affirment insatisfaits du niveau de détail des cartes, qui laisse de grandes parties du territoire vierges de toute indication autre que l'occupation des sols. En effet, cela pourrait s'avérer préjudiciable pour les acteurs locaux voulant s'appuyer sur le SRCE pour initier des projets et appuyer leur travail quotidien en faveur des continuités écologiques. La représentation de la trame bleue ou encore des continuités liées aux voies ferrées apparaît en particulier insuffisamment précise. Il est proposé d'inclure les projets de ceintures vertes parisiennes et franciliennes dans les objectifs définis par le SRCE. Ces remarques sont pour les copilotes l'occasion de mettre en avant le travail en cours pour redéfinir le traitement cartographique de la zone urbaine dense des départements de Paris et de la petite couronne. En complément, il est également rappelé que les espaces urbains, malgré les efforts menés pour valoriser leur incontestable potentiel (végétalisation des habitations, espaces verts, etc.), ne pourront jamais présenter la même richesse biologique que le reste du territoire, et que l'essentiel du travail à y mener repose sur l'éducation et la sensibilisation.
- L'importance de la coordination entre cartes et textes pour une prise en compte optimale des objectifs est soulignée.

➔ *Remarque spécifique à la carte des enjeux de la trame verte et bleue*

- Le choix du mot « enjeux » dans le titre de la carte suscite la confusion sur son contenu exact qui n'a pour objet que de représenter les objectifs.
- Il est proposé de définir un figuré spécifique aux enjeux des zones urbaines pour y attirer l'attention et palier au sentiment de déficit d'objectifs exprimé par certains.
- L'enjeu d'une bonne articulation entre milieux « verts » et « bleus », pour les zones humides alimentées par des nappes phréatiques notamment, apparaît insuffisamment pris en compte.

Remarques générales sur le plan d'action

- Il apparaît difficile de travailler concrètement sur les outils et mesures alors que les objectifs généraux rencontrent encore des controverses.
- De l'avis général les mesures proposées doivent être éminemment concrètes et opérationnelles. Il s'agit également de ne pas oublier les mesures favorables aux continuités écologiques qui ne nécessitent pour autant aucun financement particulier.
- Il est proposé de mieux prendre en compte la notion de paysage dans l'ensemble du plan d'action.
- A une interrogation sur l'absence des documents réglementaires dans les documents de référence présentés pendant l'atelier, il est répondu que ces derniers feront l'objet d'un traitement spécifique dans les ateliers de concertation du SRCE dédiés aux échelles communales et intercommunales. Les participants rappellent que les marges de progrès des documents réglementaires en termes de prise en compte de la TVB (SDRIF, SCoT, PLU) pourraient être visées par des actions spécifiques.
- Les enjeux sanitaires, bien que ne relevant pas directement du champ d'action du SRCE, mériteraient éventuellement une réflexion particulière au sein du document car ils peuvent, en zone urbaine notamment, être impactés par certaines de ses mesures.
- Le fonctionnement économique des espaces, a fortiori en milieu urbain, pourrait faire l'objet d'une prise en compte plus approfondie dans la mise en œuvre opérationnelle de la TVB. Celle-ci est en effet susceptible d'avoir des conséquences économiques non-négligeables, par le foncier notamment, qui pourrait par ailleurs bénéficier de mesures spécifiques.

Remarques spécifiques relatives au plan d'actions

Les propositions présentées par la maîtrise d'ouvrage lors de l'atelier sont transcrites en noir. *Les observations réalisées par les participants en séance sont indiquées en italique et en bleu.*

Information et d'animation

| LES MESURES PROPOSEES |
|--|
| <p>Organiser des sessions de formation sur des thèmes précis à destination de certains publics (collectivités locales, aménageurs, agriculteurs, forestiers, commissaires enquêteurs, bureaux d'études...).</p> <p>→ <i>L'importance de former ces différents acteurs, en particulier les élus, est confirmée.</i></p> |
| <p>Organiser une exposition itinérante et élaborer des outils pédagogiques (plaquettes) pour les communes et le grand public en privilégiant les exemples concrets ; la prise en compte des services écologiques de la nature, la biodiversité ordinaire...</p> |
| <p>Monter un partenariat avec la Caisse des dépôts et consignation pour une étude sur les financements des actions en faveur de la TVB.</p> <p>→ <i>Des réserves sont émises quant à l'idée d'un partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations car celle-ci est par ailleurs chargée de la mise en œuvre d'opérations de compensation environnementale controversées.</i></p> |
| <p>Lancer des appels à projets et financer des actions en faveur des enjeux prioritaires de la TVB francilienne.</p> <p>→ <i>Il est demandé à quoi s'appliqueront spécifiquement les financements prévus, un point qui n'a pas encore été défini par la maîtrise d'ouvrage du SRCE.</i></p> |
| <p>Elaborer des « chartes régionales de la TVB » ou tout autre document contractuel avec des collectivités locales, les entreprises et services en charge des grands réseaux d'infrastructure (routes et autoroutes, ferroviaire, canaux, lignes électriques, gazoducs...) avec un engagement de mise en œuvre d'une politique générale et de séries d'actions précises en faveur de la TVB.</p> |
| <p>Engager des programmes d'inventaires sur les espèces du SRCE pour lesquelles des lacunes de connaissance ont été notées, en particulier des chauves-souris (Murin d'Alcathoé, Petit rhinolophe...) et divers groupes d'insectes (coléoptères...)</p> |

| LES DOCUMENTS DE REFERENCE | | | | |
|---|--|---|-------------------|-----------------------------|
| NOM DU DOCUMENT | DESCRIPTION DU CONTENU DU DOCUMENT | ACCES | ECHELLE CONCERNEE | PUBLIC VISE |
| <i>Note rapide n°438 « Les continuités écologiques »</i> , IAU îdF, novembre 2007 | Document de synthèse présentant les principes et l'importance de la conservation des continuités écologiques | http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_149/nr_env438Web.pdf | Régionale | Grand public |
| <i>Trames vertes trames bleues, les continuités de la vie</i> . Acte du colloque, Natureparif, 2009 | Document de synthèse présentant les principes et l'importance de la conservation des continuités écologiques | http://www.natureparif.fr/attachments/actes-du-colloque | Régionale | Grand public |
| <i>Trame verte trame bleue : fichier de bonnes expériences</i> , Natureparif | Recueil de bonnes expériences | http://www.natureparif.fr | Régionale | Spécialiste Grand public |

| LES ACTEURS ET STRUCTURES RESSOURCES | | | |
|--------------------------------------|---|---|---|
| NOM | DOMAINES D'INTERVENTION | PRESTATION MOBILISABLE | COORDONNÉES |
| Centre de ressources de la TVB | Site spécialisé sur la trame verte et bleue au niveau national | Documents sur toutes les régions françaises Recueil d'expériences, d'évaluation... | http://www.trameverteetbleue.fr |
| IAU IdF | Aménagement et urbanisme au sens large. Approche des espaces et milieux en lien avec la biodiversité, existante ou potentielle. | Bases de données (ECOMOS, ECOLINE, BERGES) sur demande Cartographie et fiches interactives Formations Prestations d'études : diagnostics et projets de territoires, planification, évaluations environnementales,... | www.iau-idf.fr stephanie.sisoutham@iau-idf.fr (département environnement urbain et rural) |

| | | | |
|-------------|---|---|--|
| Natureparif | Centre de ressource régionale en matière de biodiversité, centralisation de la documentation régionale et locale. Elaboration de documents de synthèse et conseil | Fourniture d'accès à des bases de données et de documents, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic écologique urbain (méthodologie pour accompagner les collectivités) - Comment rédiger un cahier des charges pour effectuer un diagnostic écologique - Entreprises et biodiversité : l'ex. de GRTgaz | jonathan.flandin@natureparif.fr marc.barra@natureparif.fr |
|-------------|---|---|--|

→ Il est proposé de s'intéresser au réseau Arexhor qui organise des formations à la protection biologique intégrée (PBI), ainsi qu'à l'Office pour les insectes et leur environnement.

| LES NOUVEAUX OUTILS |
|---|
| Mise à disposition des données de « connaissance régionale » du SRCE Ile-de-France. |
| Promotion des outils financiers mobilisables pour la préservation et la restauration des continuités écologiques (guide). |
| Promotion des retours d'expériences et bonnes pratiques. |
| Mise à disposition de la liste des espèces TVB et mode d'emploi. |

→ La création d'un outil permettant d'appréhender et entretenir une TVB fonctionnelle répondrait à un besoin réel.

→ Il faudrait réfléchir à un guide sur la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement urbain.

Indicateurs d'état de la TVB et de suivi des actions

LES MESURES PROPOSEES

Prendre en compte l'impact de la TVB.

LES NOUVEAUX OUTILS

Doctrine sur la compensation en cas de dommage non évité et non totalement réduit aux continuités écologiques.

Des propositions d'indicateurs existants ou futurs sont faites pendant l'atelier :

- *Les indicateurs de Singapour proposés par la Convention sur la diversité biologique pourraient être utilisés.*
- *Dans le cadre de l'Observatoire de la biodiversité prochainement mis en place à Paris, un certain nombre d'indicateurs seront retenus pour mesurer la biodiversité en zone urbaine dense.*
- *L'Atlas de la biodiversité élaboré par le Conseil général de Seine-et-Marne en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien s'accompagne d'indicateurs mêlant faune et flore.*

Zone urbaine : prise en compte de la TVB en milieu urbain

LES MESURES PROPOSÉES

Intégrer une TVB en milieu urbain.

- *Il est nécessaire de distinguer deux niveaux d'intervention : la planification dans un premier temps, et le volet opérationnel dans un second temps. Ce qui pourrait au final déboucher sur deux mesures différentes. De manière générale, et dans le souci d'une plus grande opérationnalité, les recommandations du SRCE en termes de prise en compte de la TVB doivent comprendre la dimension temporelle des actions menées localement qui, depuis leur conception jusqu'aux actions de gestion, s'étalent sur plusieurs phases bien distinctes.*
- *Il est nécessaire de mieux qualifier les TVB :*
 - *pour suivre leur évolution au niveau écologique, en termes de biodiversité, en fonction par exemple de la présence de certaines espèces ;*
 - *dans le cadre des aménagements, en identifiant leur typologie d'un point de vue opérationnel, pour distinguer par exemple une zone humide d'une noue.*
- *L'organisation dans le temps des différentes actions préconisées par le SRCE apparait importante, une nécessité qu'essaie déjà de traduire la carte des secteurs prioritaires d'intervention.*

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

| NOM DU DOCUMENT | DESCRIPTION DU CONTENU DU DOCUMENT | ACCÈS | ECHELLE CONCERNÉE | PUBLIC VISÉ |
|---|---|---|-------------------|-----------------------------|
| <i>Plan Nature en ville : restaurer et valoriser la nature en ville, MEDDTL</i> | Présentation de la politique générale en faveur de la nature en ville | http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan_nature_ville_durable2_cle114816.pdf | Nationale | Spécialiste Grand public |

| | | | | |
|--|--|--|-----------------------------------|-------------------------------------|
| <p><i>La multifonctionnalité des trames verte et bleue en zones urbaines et périurbaines.</i> Synthèse bibliographique, IAU îdF, décembre 2011</p> | <p>Synthèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> fonctionnement de la biodiversité, particularités du biotope et services écologiques en ville ; concept de la TVB et conditions de mise en œuvre en ville. <p>Présentation de réalisations dans une grande variété de contextes géographiques et de fonctionnalités</p> | <p>http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_900/La_multifonctionnalite_des_trames_vertes_et_bleues_en_zones_urbaines_et_periurbaines.pdf</p> | <p>Régionale (Agglomérations)</p> | <p>Spécialiste</p> |
| <p><i>Actes de la rencontre « Politiques urbaines et biodiversité, recueil d'actions de villes et agglomérations françaises et européennes »</i>, Natureparif.</p> | <p>Exemples d'actions en faveur de la biodiversité en ville</p> | <p>Prochainement téléchargeable sur le site http://www.natureparif.fr</p> | <p>Régionale</p> | <p>Spécialiste Grand public</p> |

LES NOUVEAUX OUTILS

Mettre à disposition un cahier des charges type pour les études TVB en milieu urbain.

- *La mesure est trop générale en l'état. Il serait bon de préciser pour quel type d'opérations, et pour quelle phase du projet le CCTP sera conçu.*
- *Pour certains participants, ce cahier des charges type doit surtout être axé sur les questions liées à la mise en œuvre opérationnelle de la TVB que se posent les maîtres d'ouvrage, en particulier en termes d'aménagement : où faire passer une sous-trame, comment, quelles dimensions (hauteur, largeur, etc. ?), avec quel outil (réglementaire, foncier, ou autre), pour quelles espèces ?*

Elaborer un guide de la prise en compte de la TVB en ville avec notamment les catalogues d'actions possibles : liste des recommandations.

- *Ce guide doit permettre aux acteurs locaux de mieux qualifier la TVB. En effet, le défaut de prise en compte découle souvent d'une incapacité à le faire, qu'il s'agisse d'évaluer son évolution, ou de mieux connaître ses caractéristiques biologiques et physiques.*

Zone urbaine : espaces verts

- *La définition retenue pour les espaces verts est jugée trop large par certains, et a minima imprécise. Cette définition doit tenir compte des contraintes existantes, comme le déficit de terrains disponibles pour les aménagements urbains futurs.*
- *La notion de multifonctionnalité des espaces verts devrait être rappelée. Ces derniers peuvent en effet dans certains cas être des zones de recueil des eaux pluviales, des zones inondables, etc.*
- *Il est proposé de ne pas agir que sur les espaces verts publics, mais également d'imposer certaines mesures aux acteurs privés via des servitudes et contraintes de gestion. Il faudrait également étendre la dynamique du SRCE, par des efforts de communication spécifiques, aux simples citoyens, qui gèrent des surfaces considérables d'espaces verts.*

LES MESURES PROPOSÉES

Maintenir les espaces verts existants.

- *Cette mesure suscite le débat. Pour certains, il semble plus pertinent de s'adapter aux changements à venir, a fortiori dans un contexte de révision du SDRIF, plutôt que de figer les espaces verts à leur niveau actuel. Pour d'autres, il est impératif de les maintenir en construisant ailleurs que sur ces secteurs déjà relictuels, sans pour autant les sanctuariser. L'objectif serait alors d'atteindre le critère de 10m² d'espaces verts/hab. en zone centrale, fixé par la circulaire ministérielle du 8 février 1973, et repris depuis par l'Organisation mondiale de la Santé.*
- *Cette proposition ne peut être seulement portée par du texte et doit nécessairement s'accompagner d'une identification cartographique des espaces à maintenir, ce dont pourrait notamment se charger la carte des secteurs prioritaires d'intervention.*

Développer la gestion écologique

- ✓ Passer d'une gestion intensive à une gestion écologique, et ce à tous les niveaux d'action : Etat, collectivités, bailleurs, parcs d'activités, copropriétés, particuliers.
- ✓ Faire du respect de la gestion écologique des espaces verts un préalable à l'attribution de toute aide publique relative aux espaces verts, en utilisant comme indicateur par exemple la cartographie de l'objectif zéro pesticide ou encore le label EcoJardin.

Développer et accroître les surfaces d'espaces verts

- ✓ Imposer une surface d'espaces verts de pleine terre équivalente à 30 % de la surface totale de tout nouvel aménagement urbain et appliquer là où ce n'est pas possible un coefficient de biotope par surface éco-aménageable.
- *Une certaine réserve est exprimée vis-à-vis des coefficients de biotopes qui n'amèneraient pas toujours à des résultats pleinement satisfaisants.*
- ✓ Faire du bâti le support d'une végétalisation supplémentaire et veiller à ce que leur conception et gestion prennent en compte leurs fonctionnalités écologiques
- ✓ Faire systématiquement un diagnostic écologique avant tout projet d'aménagement sur une friche et lors de chaque révision des documents d'urbanisme
- ✓ Désartificialiser les nombreux délaissés de voirie
- *Cette mesure pourrait revêtir une dimension transversale en conciliant le développement des espaces verts au traitement des eaux pluviales.*

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

| NOM DU DOCUMENT | DESCRIPTION DU CONTENU DU DOCUMENT | ACCÈS | ECHELLE CONCERNÉE | PUBLIC VISÉ |
|---|--|---|-------------------|-----------------------------|
| <i>Prise en compte de l'environnement dans les ZAC, MEDDTL, Novembre 2011</i> | Guide technique général présentant comment prendre en compte les espaces naturels et les continuités écologiques dans les nouveaux projets | http://www.developpement-durable.gouv.fr/Etude-la-prise-en-compte-de-l.html | Nationale | Spécialiste Grand public |
| <i>Actes de la rencontre « Friches urbaines », Natureparif</i> | La conservation, valorisation et gestion des friches en ville | Prochainement téléchargeable sur le site http://www.natureparif.fr | Régionale | Spécialiste Grand public |
| <i>Guide « Bâtir en favorisant la biodiversité, un guide collectif à l'usage des professionnels</i> | Guide pratique présentant comment prendre en compte les espaces naturels et les continuités écologiques dans les nouveaux projets | http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_602/cp1_web_01.pdf | Régionale | Spécialiste Grand public |

| | | | | |
|--|---|---|-----------|-----------------------------|
| <i>publics et privés de la filière du bâtiment », Natureparif</i> | | | | |
| <i>Guide du jardin écologique, Natureparif</i> | Travail impulsé par le PNR HVC et la CA Saint-Quentin-en-Yvelines, adapté par Natureparif au niveau régional | Guide « prêt-à-imprimer » sur demande auprès de Natureparif : http://www.natureparif.fr | Régionale | Spécialiste |
| <i>Le référentiel de gestion écologique du label EcoJardin</i> | Un outil méthodologique, un guide de bonnes pratiques à destination des jardiniers et des gestionnaires d'espaces verts, pour toutes typologies d'espaces confondus | http://www.plante-et-cite.fr/le-referentiel-ecojardin-28443.html | Nationale | Spécialiste |
| Les chartes mises en œuvre par les collectivités | Ex. charte Main verte à Paris ou charte des jardins partagés à Montreuil | | Locale | Grand public Spécialiste |
| <i>Le guide de gestion différenciée des espaces verts à destination des collectivités, Natureparif et ANVL, 2009</i> | <u>4 objectifs principaux :</u> 1. mobiliser techniciens, entreprises et élus 2. les informer sur les méthodes et moyens 3. aider à la mise en place de formations informer le grand public | http://www.natureparif.fr/fr/publications/41-publications/216-guide-de-gestion-differenciee | Nationale | Spécialiste Grand public |
| <i>Actes de la rencontre « Les espaces verts des bailleurs / une chance pour la nature en ville ? », Natureparif</i> | Mesures en faveur des espaces verts associés aux ensembles collectifs | Prochainement téléchargeable sur le site http://www.natureparif.fr | Régionale | Spécialiste Grand public |
| <i>Actes de la rencontre « L'objectif zéro pesticide et les espaces à contraintes », Natureparif</i> | Réflexion sur la façon dont les obstacles peuvent être surmontés dans une démarche d'arrêt de l'usage des pesticides dans des espaces qui présentent des contraintes particulières (cimetières, gazons des terrains d'honneur de sport, jardins anciens classés...) | Prochainement téléchargeable sur le site http://www.natureparif.fr | Nationale | Spécialiste |

- *Il est proposé au public de faire remonter à Natureparif ou à la Région Ile-de-France les chartes de gestion différenciée élaborées par les différents territoires afin de les valoriser auprès d'une audience la plus large possible.*
- *Le « guide d'élaboration du plan de gestion » publié par l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine de Seine-Saint-Denis et destiné aux gestionnaires de sites naturels et semi-naturels pourrait éventuellement être utilisé.*

Un nouvel acteur ressource est proposé :

- *L'Observatoire parisien de la biodiversité actuellement en cours de création.*

Zone urbaine : infrastructures linéaires en milieu dense

LES MESURES PROPOSÉES

Favoriser une gestion écologique des emprises et dépendances des infrastructures linéaires de transport en milieu dense

- ✓ Appliquer la règle du « zéro pesticide » pour les voiries routières ou les voies ferrées, et élaborer un plan d'action avec les parties prenantes fixant une date butoir pour y aboutir.
- *Une discussion s'engage sur ce point précis. Il est évoqué la possibilité qu'une date butoir ne concerne que les voies ferrées confrontées à une réelle difficulté dans la transition vers une gestion sans pesticides, beaucoup plus aisée pour les voiries routières sur lesquelles elle est souvent d'ores et déjà en place. Le représentant du Conseil général des Yvelines tempère cette déclaration en affirmant que la transition est plus coûteuse et complexe qu'il n'y paraît, et ce dans un grand nombre de milieux.*
- ✓ Gérer de façon écologique les dépendances de voies routières et de voies ferrées en tenant compte à la fois des contraintes de sécurité et des enjeux de préservation de la biodiversité.
- ✓ Lutter contre l'extrême cloisonnement qui caractérise les voies ferrées et les autoroutes qui favorisent souvent les espèces proliférantes : décroisement, végétalisation des dépendances, opérations de maintenance, restauration écologique...

Un document de référence est proposé :

- *Le Plan départemental de l'eau du Conseil général de Seine-et-Marne qui contient un guide de référence sur le désherbage.*

Des acteurs et structures ressources sont proposés :

- *L'association Aquibrie qui s'intéresse à l'aquifère des calcaires de Champigny et qui tient à jour des documents de référence sur l'utilisation des pesticides.*
- *La direction des routes du Conseil général de Seine-et-Marne qui n'utilise plus de phytosanitaires et pourrait être considérée comme acteur exemplaire.*

Zone urbaine : trame bleue fonctionnelle

Il est rappelé qu'un atelier spécifique à la trame bleue sera organisé par la suite pour approfondir les problématiques liées aux milieux aquatiques.

LES MESURES PROPOSÉES

Retrouver une trame bleue fonctionnelle, en restaurant le cycle de l'eau dans le milieu urbain.

- ✓ Concevoir tout nouvel aménagement urbain afin de permettre l'infiltration des eaux pluviales, leur stockage via des bassins d'orages végétalisés multifonctionnels et leur transport éventuel via des noues.
- *L'infiltration des eaux pluviales n'est pas toujours possible, dans le cas des carrières de gypse par exemple. La gestion des eaux pluviales ne requiert par ailleurs pas nécessairement l'infiltration. Un assouplissement de la formulation est donc nécessaire.*
- *Il faut éviter tout amalgame entre la gestion alternative des eaux pluviales et l'amélioration des continuités écologiques. Par exemple, certaines noues ne sont pas aménagées par intérêt écologique. Il s'agit donc bien de se concentrer sur les milieux aquatiques qui participent à la trame bleue. Une « boîte à outils » permettant d'assurer la complémentarité entre gestion alternative des eaux pluviales et promotion de la biodiversité pourrait dans tous les cas être utile.*
- ✓ Conforter les berges des cours d'eau selon des techniques de génie végétal et y réaliser des interventions d'entretien minimales et respectueuses de la ripisylve.
- *Il semble utile de rappeler que la non-intervention est parfois à l'origine de pertes de biodiversité.*
- *En réponse un intervenant considère que le mot « minimales » a peut-être été mal interprété. Il faut ici comprendre que lorsque les choses ont été bien faites, les interventions d'entretien subséquentes ne sont que très légères.*
- ✓ Restaurer de manière écologique les berges minérales ou canalisées à chaque fois que cela est possible.
- ✓ Rouvrir les cours d'eau enterrés de manière prioritaire, partout où c'est possible et dès que l'opportunité en est offerte.
- *Il ne s'agit pas seulement de rouvrir les cours d'eau mais également de les renaturer.*

- *Il faudrait réfléchir au développement des alternatives au traitement des eaux pluviales et usées. Quelque chose est à faire à l'échelle du quartier sur la phytoépuration des eaux pluviales, grises et noires.*

Des acteurs ressources sont également proposés :

- *L'association Espaces pratique la restauration de berges et dispose d'un grand savoir-faire dans le domaine.*
- *Les associations Halage et Au fil de l'eau apparaissent également incontournables.*
- *Les différentes agences de l'eau pourraient apporter de nombreux outils et documents.*

Des documents de référence sont proposés :

- *La Ville de Paris s'est dotée d'un référentiel d'aménagement des canaux et le référentiel pour un aménagement durable à Paris traite également des questions de gestion des eaux.*
- *Le Conseil général du Val-de-Marne a établi un Plan bleu qui définit toute sa politique dans le domaine de l'eau et donne des indications en matière de gestion des eaux pluviales en allant parfois jusqu'au niveau opérationnel dans les aménagements.*
- *Le SDAGE pourrait permettre de donner une définition précise des différents termes techniques employés dans le SRCE.*
- *Le Conseil général de Seine-Saint-Denis dispose de fiches sur les eaux de pluie.*
- *L'établissement public Voies Navigables de France (VNF) a élaboré de très bonnes fiches techniques destinées à la maîtrise d'ouvrage.*

Zone urbaine : éléments de méthode transversaux

| LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE | | | | |
|--|---|---|---------------------|-----------------------------|
| NOM DU DOCUMENT | DESCRIPTION DU CONTENU DU DOCUMENT | | ACCÈS | ECHELLE CONCERNÉE |
| Sous-thématique « Outils transversaux » : Paysage et mode d'occupation des sols | | | | |
| <i>Unités paysagères de la région d'Île-de-France</i> », IAU îdF, juin 2010 | Méthodologie, notice d'utilisation de la base de données et atlas. Document essentiel pour la prise en compte des paysages | | Régionale | Spécialiste Grand public |
| <i>Note rapide n°388 «ECOMOS 2000 ou la cartographie détaillée des milieux naturels en Île-de-France»</i> , IAU îdF, juin 2005 | Cette couche d'information permet une cartographie des milieux naturels complémentaire à celle du mode d'occupation des sols (MOS) qui couvre les espaces urbanisés et permet de disposer d'une carte d'occupation des sols exploitable pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle nécessite cependant des actualisations afin de tenir compte des évolutions récentes. | http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_151/nr_environnement_388_Ecomos_2000.pdf | Régionale | Grand public |
| Base de données ECOMOS 2000 | Un nouvel ECOMOS actualisé sera disponible en 2013 (sur la base d'images 2008 et 2009). | Sur demande auprès de l'IAU îdF ou de Natureparif | Régionale | Spécialiste |
| Sous-thématique « Outils transversaux » : Analyse fonctionnelle des espaces naturels (= milieux « ouverts ») | | | | |
| <i>Note rapide n°499 « L'analyse fonctionnelle des espaces ouverts : un outil pour les territoires »</i> , IAU îdF, Avril 2010 | Cet outil propose, aux élus des collectivités territoriales et aux acteurs de l'aménagement, de porter une attention particulière aux espaces agricoles, forestiers et naturels afin d'élaborer un projet de territoire concerté et durable... | http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_683/NR_499_web.pdf | Régionale et locale | Grand public |

| | | | | |
|---|---|--|------------------|-------------------------------------|
| <p>Actes des rencontres espèces envahissantes : questions d'écologie et de gestion », Natureparif, Juin 2012</p> | <p>Liste des espèces envahissantes à éviter, conseils en gestion...</p> | <p>http://www.natureparif.fr/attachments/forumdesacteurs/envahissantes/Natureparif_especes-envahissantes_28-29juin2012.pdf</p> | <p>Régionale</p> | <p>Spécialiste Grand public</p> |
| <p>→ La description de ces actes ne correspond pas tout à fait au contenu réel. Il s'agit avant tout d'un questionnement sur leur nature, plutôt que des recommandations sur les actions à mener.</p> | | | | |

Participants

| | | | |
|-----------------|------------|--|--|
| ALBARIC | Laura | Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) | lalbaric@cg93.fr |
| ALCAYDE | Colette | Association Ile-de-France Environnement (IDFE) | nefnature@aol.com |
| AUGER | Jean-Paul | Comité Régional de la Randonnée Pédestre d'Ile-de-France. | augerando@orange.fr |
| BADUEL | Romain | RCT | r.baduel@rct-territoires.com |
| BERNARD | Jean-Marc | DRIEE-SNPR | jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr |
| BERTHIER | Nathalie | DRIEA/CETE | nathalie.berthier@developpement-durable.gouv.fr |
| BLANCOT | Christiane | Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) | blancot@apur.org |
| CARLIER | Ludivine | Commune PANTIN (93) | l.carlier@ville-pantin.fr |
| CHABOCHE | Jeanne | RCT | j.chaboche@rct-territoires.com |
| CHAMAYOU-MACHET | Ghislaine | Conseil général du Val de Marne (94) | ghislaine.chamayou-machet@cg94.fr |
| COLAS | Hélène | Conseil régional d'Ile-de-France | helene.colas@iledefrance.fr |
| DE CHASTENET | Cedissia | Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-direction des Etudes et Règlement | cedissia.dechastenet@paris.fr |
| DEGOUL | Romain | Conseil général des Hauts-de-Seine (92) | rdegoul@cg92.fr |
| DIMINUTTO | Nadia | Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS) | nadia.diminutto@oin-paris-saclay.fr |
| DREVN | Bruno | Conseil général des Yvelines (78) | bdrevon@yvelines.fr |
| DUMONT | Patrick | Commune VITRY-SUR-SEINE (94) | patrick.dumont@mairie-vitry94.fr |

| | | | |
|-----------|---------------|--|---|
| FOUSSARD | Julien | Association Ligue pour la Protection des Oiseaux Ile-de-France (LPO) | julien.foussard@lpo.fr ; ile-de-france@lpo.fr |
| GALLARD | Benoist | Conseil régional d'Ile-de-France | benoist.gallard@iledefrance.fr |
| GORCE | Magali | Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) de Marne-la-Vallée / Val Maubuée | m.gorce@san-valmaubuee.fr |
| GRANDIN | Mélanie | DRIEA | melanie.grandin@developpement-durable.gouv.fr |
| GRIGNON | Céline | Association ESPACES | celine.grignon@association-espaces.org |
| HOSANEE | Joann | DRIEA-UT92 | joann.hosanee@developpement-durable.gouv.fr |
| LE CORRE | Jean-Baptiste | Communauté d'Agglomération GRAND PARIS SEINE OUEST (GPSO) (92) | jeanbaptiste.lecorre@agglo-gpso.fr |
| LECUIR | Gilles | Natureparif | gilles.lecui@natureparif.fr |
| LEMARCHAL | Adeline | Établissement Public d'Aménagement Plaine de France | a.lemarchal@plainedefrance.fr |
| MADRID | Nathalie | Agence des Espaces Verts (AEV) | nmadrid@aev-iledefrance.fr |
| MENESTREY | Patrick | Association Espaces | patrick.menestrey@association-espaces.org |
| MONCOMBLE | Stéphanie | Commune NANTERRE (92) | stephanie.moncomble@mairie-nanterre.fr |
| PARIS | Jérôme | DRIEA | jerome.paris@developpement-durable.gouv.fr |

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

